



# Promotion de 2 % de Cash Back pour les nouveaux clients Inyova Grow

## Conditions générales

### 1. Qu'est-ce que la promotion ?

Inyova AG (« Inyova ») propose **une promotion de 2 % de cash back pour les nouveaux clients Inyova Grow**. Cette offre s'applique aux personnes qui, à partir du 21/01/2025 à 00h00, remplissent l'une des conditions suivantes :

- Ne sont pas encore clients Inyova, ou
- Possèdent un compte Inyova Invest, Inyova for Kids ou Inyova 3a, mais n'ont pas encore approvisionné leur compte Inyova Grow.

**Pour en bénéficier, tu dois ouvrir et approvisionner un nouveau compte Inyova Grow, et investir un montant minimum de CHF 5 000 dans des projets verts entre le 21/01/2025 à 00h00 et le 31/03/2025 à 23h59.** (Note: Aux fins des présentes conditions générales, 'investir' désigne à la fois l'engagement à investir ainsi que la réalisation effective de l'investissement.)

**Exemple :** Si tu suis les étapes ci-dessus et tu investis CHF 15 000 dans des projets verts via Inyova Grow, tu recevras un cash back de CHF 300.

### 2. Comment bénéficier de la promotion ?

- 1) Ouvrir un nouveau compte Inyova Grow et l'approvisionner.
- 2) Investir dans des projets verts via Inyova Grow entre le 21/01/2025 à 00h00 et le 31/03/2025 à 23h59. Le moment où tu t'engages à investir dans un projet déterminera ton éligibilité. Note que les investissements annulés dans le cadre du droit de rétractation ne seront pas pris en compte dans le montant total pour la promotion.
- 3) Cash Back : Si tes investissements totaux dans des projets verts atteignent CHF 5 000 ou plus, tu recevras un cash back de 2 % sur le montant total des investissements. Le montant total des investissements sera calculé en utilisant les taux de change au comptant du 01/04/2025, tels que rapportés par la [Banque Nationale Suisse](#). Note que les investissements annulés dans le cadre du droit de rétractation ne seront pas pris en compte dans le montant total pour la promotion.
- 4) Paiement du Cash Back : La récompense sera créditée sur ton compte Inyova Grow au plus tard le 30/04/2025.

**Eligibilité:**

- 1) Cette promotion est uniquement ouverte aux nouveaux clients Inyova Grow qui n'ont pas encore de compte Inyova Grow approvisionné au 21/01/2025 à 00h00.
- 2) Tu dois avoir ton domicile ou ta résidence permanente en Suisse et être majeur.
- 3) Chaque participant peut participer une seule fois à la promotion. Le participant sera identifié à l'aide de son nom complet et de sa date de naissance (pas par e-mail).
- 4) Cette promotion ne peut pas être combinée avec d'autres offres ou promotions.

**3. Conditions générales**

- Cette promotion est une offre volontaire d'Inyova. En offrant aux clients la possibilité de participer à cette promotion, Inyova ne conclut pas d'accord juridique.
- Aucun recours juridique n'est autorisé pour toute dispute concernant cette promotion.
- Aucun paiement en espèces des gains n'est possible.
- Nous nous réservons le droit de mettre fin à la promotion à tout moment.
- Les conditions générales de participation s'appliquent également à cette offre spéciale.